



**Conseil d'administration
Séance du 8 juillet 2011**

**Délibération n°29-2011
Convention financière ésam Caen/Cherbourg – Cherbourg-Octeville**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu la délibération n° C-10-05-10 du Conseil communautaire de Caen la mer du 26 novembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 2010/284 Conseil municipal de la ville de Cherbourg-Octeville du 16 décembre 2010 ;
- Vu la délibération n° 10-115 du Conseil régional de Basse-Normandie du 17 décembre 2010 ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg ;

La convention financière proposée en annexe, concerne exclusivement les moyens budgétaires alloués à l'école supérieure d'arts et médias de Caen/Cherbourg par la ville de Cherbourg-Octeville ainsi que les modalités de versement.

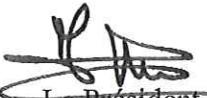
Intégrée au budget 2011 de la ville de Cherbourg-Octeville, cette subvention tient compte du choix des agents (mise à disposition de l'établissement ou mutation), et prend en compte les besoins spécifiques nécessaires à l'autonomie de l'établissement.

Cette convention a été présentée au Conseil municipal de Cherbourg-Octeville le 30 juin 2011

Au titre de l'année 2011, la ville de Cherbourg-Octeville versera une subvention d'un montant de 141 573€.

Proposition

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer cette convention financière selon les modalités exposées précédemment.


Le Président,

PREFECTURE DU CALVADOS

20 JUIL. 2011

COURRIER

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 18

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

Fait à Caen, le

Le Président

